



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 92391

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les nouvelles ressources des collectivités territoriales suite à la réforme de la fiscalité locale et à la suppression de la taxe professionnelle. L'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) a ainsi été créée et sera perçue par les communes, les EPCI, les départements et les régions. Néanmoins, il n'a pas été prévu de prélèvement relatif aux entreprises classées « Seveso » alors même que, considérant les contraintes que représente dans la majorité des cas l'accueil d'un tel établissement sur une commune, une compensation financière, qui pourrait également avoir un caractère incitatif, pourrait sembler légitime. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92391

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11877

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)